

gouvernements provinciaux et territoriaux, par leurs propres activités de promotion, jouissent d'une solide présence au Mexique. Non seulement ces partenaires font avancer des intérêts commerciaux et culturels précis, mais ils jouent aussi un rôle utile dans le renforcement de la coopération entre le Canada et le Mexique dans le domaine de la gouvernance, particulièrement en ce qui a trait à la décentralisation.

Dans le domaine de la politique sur le commerce et l'investissement, le Comité fédéral-provincial-territorial du commerce (C-commerce) est une instance au niveau des fonctionnaires qui se rencontre au moins tous les trimestres pour échanger de l'information, communiquer des points de vue et élaborer des positions sur toute une gamme de questions de politique sur le commerce international, dont les négociations. Les ministres canadiens chargés du commerce se rencontrent au moins une fois l'an, de même que leurs sous-ministres. Le gouvernement communique aux provinces et aux territoires des documents importants sur la politique. De plus, des conférences téléphoniques sont organisées presque chaque semaine afin de signaler les éléments opportuns de séances de négociation importantes, de discuter de questions et de stratégies liées à la politique commerciale, et demander l'avis de nos partenaires provinciaux et territoriaux.

Enfin, le gouvernement invite aussi les gouvernements provinciaux et territoriaux à participer au processus de prise de décision et de mise en œuvre des accords parallèles de l'ALENA dans les domaines de l'environnement et du travail. L'Alberta, le Québec et le Manitoba ont signé l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE), qui prévoit des mécanismes relatifs à la participation des provinces. Les décisions sur les questions liées à l'ANACE sont prises par consensus entre tous les signataires. Des réunions FPT sont tenues régulièrement aux niveaux des ministres et des fonctionnaires au sujet des dimensions intergouvernementales de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT). L'Alberta, le Manitoba, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont signé l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'ANACT, et des consultations sont en cours pour renforcer la collaboration et accroître le nombre de signataires. Dans l'intervalle, toute province ou territoire, signataire ou non, peut participer aux activités de coopération ayant trait à l'ANACT ou en organiser, comme l'ont d'ailleurs déjà fait un grand nombre de provinces et territoires.

Recommandation 6

Afin de rendre le Canada et les Canadiens plus à même de relever les défis d'un contexte politique nord-américain – Mexique compris – en évolution rapide, le gouvernement devrait :

- *favoriser une meilleure compréhension du dossier grâce à la création de connaissances et à la diffusion auprès du public de résultats de recherches sur l'Amérique du Nord;*
- *en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, veiller à ce que : les études nord-américaines et leur enseignement soient mieux appuyés; les programmes*